

DELIBERATION CA083-2016

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers

Vu les convocations envoy es aux membres du conseil d'administration le 20 juin 2016.

Objet de la d lib ration D p t de la demande de financement FEDER projet Fil innov

Le conseil d'administration r uni le 30 juin 2016 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

Le d p t de la demande de financement FEDER projet Fil innov est approuv .
Cette d cision a  t  adopt e   l'unanimit , avec 27 voix pour.

Fait   Angers, le 7 juillet 2016

Christian ROBL DO
Pr sident de l'Universit  d'Angers



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **8 juillet 2016** / mise en ligne : **8 juillet 2016**

3.4 Dépôt de la demande de financement FEDER projet Fil innov

POUR VOTE

Projet Fil'innov: Note explicative sur le projet et le plan de financement

A. PRESENTATION DU PROJET

Le projet Fil'Innov repose sur une structuration de l'offre de compétences des universités ligériennes en 9 filières d'innovation, dans le but de rendre ces compétences lisibles et accessibles aux acteurs du monde socio-économique.

A travers la mise en place, au sein des universités ligériennes, d'équipes d'ingénieurs filières dont le rôle est de détecter le potentiel de valorisation des activités de recherche des laboratoires, le projet Fil'Innov s'inscrit pleinement dans la stratégie de la Région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Comme le souligne le **schéma régional (SRESRI 2014-2020)**, la détection des projets valorisables au sein des laboratoires académiques et la sensibilisation des chercheurs à la valorisation de la recherche représentent un enjeu stratégique à la fois pour les établissements et pour le territoire.

Travaillant en très grande proximité avec les laboratoires de recherche, les ingénieurs filières détectent les projets à potentiel puis les orientent, suivant la nature du projet, vers l'interlocuteur adapté (SATT, filiale, incubateur régional...). Intervenant en amont de ces différentes structures et disposant d'une vue d'ensemble sur l'écosystème de la valorisation, l'ingénieur filière contribue à apporter de la cohérence au dispositif.

Enfin, s'il est mis en œuvre à l'échelle des établissements, le projet Fil'Innov repose sur des synergies fortes avec les acteurs régionaux de l'innovation (SATT Ouest Valorisation, Atlanpole, RDI...) et les 3 Universités.

A l'échelle de l'Université de d'Angers, l'opération présentée dans le cadre du projet Fil'Innov repose en grande partie sur le financement de personnels intervenant au sein de la Direction de le Recherche, de l'innovation et des Etudes Doctorales.

B. PLAN DE FINANCEMENT

1. Dépenses

Les dépenses prévisionnelles présentées dans le cadre du Projet Fil'Innov portent sur le financement des postes suivants :

Dépenses de personnel : 239 231,48€

✚ Recrutement de deux ingénieurs filières (santé-Biotechnologies et Innovation) sur la période de juin 2015 à décembre 2017 soit pour une dépense prévisionnelle de **169 231,48€**.

✚ Une quote-part du salaire (sur la base du temps consacré sur le projet) d'un ingénieur coordinateur sur la durée du présent dossier soit pour **70 000,00€**.

Les dépenses de fonctionnement :

Elles portent spécifiquement sur les frais de formation des ingénieurs filières, de missions et de communication soit pour **23 000,00€**

Les frais généraux :

La réglementation européenne, autorise les porteurs de projets européens à intégrer dans l'assiette de calcul de la subvention, un montant forfaitaire de frais généraux de 15 % des dépenses de salaire. Dans le présent dossier **35 884,72€** ($239\,231,48€ \times 0,15$) de frais généraux sont présenté.

2. Ressources

Les dépenses prévisionnelles sont couvertes par la subvention FEDER espérée de 149 058,10€ (soit 50%), une contribution du Conseil Régional de 75 000,00€ (soit 25,16%) et par un autofinancement de 74 058,10€ (24,84%).

Intitulé de l'opération :	Projet Fil'Innov
Bénéficiaire :	Université d'Angers

Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles
Vous pouvez vous rapprocher du chargé de programme pour vous aider à compléter ce fichier
Pour compléter ce tableau il est conseillé de se référer à la NOTICE partie 5B
Ce tableau est à annexer au dossier de demande de subvention FEDER

Le montant des dépenses est-il déclaré : HT

					PARTIE A RENSEIGNER UNIQUEMENT PAR LE CONSEIL REGIONAL				
Postes de dépenses <i>Postes de dépenses donnés à titre d'exemple ci-dessous</i>	Nature de la dépense <i>Nature de dépenses données à titre d'exemple ci-dessous</i>	Montant prévisionnel total	Clé de répartition, le cas échéant <i>(Temps ou pourcentage de temps consacré au projet)</i>	Montant prévisionnel proposé après application clé de répartition	Pièces justificatives correspondantes	Montant retiré	Motifs en cas d'écart et autres observations.	Montant proposé en vue de la programmation	
Dépenses directes	1 ligne = 1 dépense <i>Détaillez autant que de possible la nature des dépenses nécessaires à la réalisation de votre opération. Pour tous les marchés publics (travaux, études...), il est nécessaire de remplir une ligne de dépense par lot et non une dépense pour un ensemble de lots.</i>				<i>Détaillez les pièces justificatives que vous transmettez permettant de justifier chaque dépense. (Ex : trois devis, trois lettres de consultation...)</i> <i>Pour les marchés publics, il est nécessaire de préciser les étapes des différentes procédures, d'indiquer le n° du marché et de détailler les pièces composant chaque marché. (Ex : Appel d'offres infructueux (marché n°...) suivi d'un appel d'offre restreint (marché n°...) pour les travaux de peinture... Si la description des étapes de vos marchés est trop longue pour être mise dans ce tableau, merci de la détailler dans une note qui sera annexée à ce plan de financement.</i>			<i>Il s'agit du montant des dépenses inéligibles aux fonds FEDER.</i>	<i>Ce montant tient compte du retrait ou d'ajout des dépenses inéligibles aux fonds FEDER.</i>
Investissement matériel	Bâtiment								
	Equipement								
Investissement immatériel	Achat de logiciels,								
Frais de personnel	Salaires et charges (Ingénieurs santé , Innovation et coordinateur)	239 231,48		239 231,48	Contrat de travail, bulletins de salaire et fiche de poste, fiche de temps Ingénieur(s) coordinateur(s)				
Frais de fonctionnement	Frais de Formation ingénieurs	8 000,00		8 000,00	Factures acquittées, preuve du lien avec le projet				
	Publications, communication	7 000,00		7 000,00	Factures acquittées, preuve du lien avec le projet				
	Locaux (location, entretien)	8 000,00		8 000,00	Factures acquittées, preuve du lien avec le projet				
	Déplacement, mission	8 000,00		8 000,00	Factures acquittées, billets de train, ordre de mission, preuve du lien avec le projet				
	Frais postaux								
	Dotations aux amortissements								
Prestations de service	Travaux de conception et études								
	Activités de formation et animation d'évènement								
Frais de mission liés au personnel affecté sur l'opération	Transport								
	Restauration								
	Hébergement								
Autres...									
Dépenses indirectes :									
Dépenses indirectes de fonctionnement (frais généraux) :	Application taux forfaitaire de 15% sur la masse salariale	35 884,72		35 884,72					
Contributions en nature :									
Dépenses en nature	Le montant de la contribution en nature doit être équivalent dans le tableau "dépenses prévisionnelles" et dans le tableau "ressources prévisionnelles".								
Recettes nettes générées (*)	Si le coût total de votre opération est supérieur à 1 million d'€, le montant des recettes nettes doit être affiché en négatif dans le tableau des dépenses prévisionnelles. Si le coût total de votre opération est inférieur à 1 million d'€, les recettes nettes doivent être inscrites dans le tableau des ressources prévisionnelles.								
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES				298 116,20				0,00 €	

(*) Le montant des recettes doit être en adéquation avec le montant des recettes inscrit dans l'ANNEXE 5 (Tableau article 61)



Intitulé de l'opération	Projet Fil'Innov
Bénéficiaire	Université d'Angers

Annexe ⑦ Plan de financement Programmation FEDER 2014-2020

Tableau récapitulatif des ressources prévisionnelles
Vous pouvez vous rapprocher du chargé de programme pour vous aider à compléter ce fichier
se référer à la NOTICE partie 5B
Ce tableau est à annexer au dossier de demande de subvention FEDER

Les co-financements sollicités couvrent-ils la même période d'exécution et la même assiette de dépenses éligibles ?

- Oui
 Non

Financiers (Rubriques Financiers ci-dessous à titre d'exemple)	Montant voté en Euros	Base subventionnable (assiette de dépenses) retenue par le co-financier	Montant retenu après proratisation selon le coût total éligible présenté	Précisions <i>date et référence d'obtention de l'aide</i>	%
FINANCEMENTS PUBLICS	Ex : 2 000 €	Ex : subvention du département de 2 000 € sur une assiette de dépenses de 21 000 €. (Ces informations sont mentionnées dans l'acte attributif de la subvention du financeur). Il convient donc d'inscrire 21 000 €.		Ex : arrêté n°2009/430 du 13/09/2009	Part du financement sur la totalité des financements de l'opération
Fonds européen	149 058,10 €	298 116,20 €	149 058,10 €		50,00%
Financement d'Etat					-
Financement régional	75 000,00 €	257 500,00 €	75 000,00 €	Convention N°2015 05286 du 09 juillet 2015	25,16%
Financement départemental					-
Autres (précisez)					
TOTAL DES AIDES PUBLIQUES					-
FINANCEMENTS PRIVÉS					
Financement privé					-
AUTOFINANCEMENT			74 058,10 €		24,84%
Recettes nettes générées (*)					
Contributions en nature					-
Total des ressources	298 116,20		298 116,20		100,00%

Partie à renseigner uniquement par le Conseil régional				
Montant du cofinancement	Assiette retenue	Observations et explications sur l'assiette retenue	Montant retenu (en euros) après proratisation	%
		Ex : Montant assiette TTC et dossier HT donc il faut déduire la TVA de l'assiette.	Montant final retenu calculé au prorata de l'assiette éligible.	Part du financement sur la totalité des financements de l'opération
				-
				-
				-
				-
				-
				-
				-
				-
			0,00 €	100,0%

* Si le coût total de l'opération est inférieur à 1 M d'euros, les recettes doivent être inscrites en ressources. Dans le cas contraire, elles doivent être déduites des dépenses. Le montant doit être en accord avec celui inscrit dans l'annexe 5 (tableau article 61). Pour remplir ces documents, il est fortement conseillé de consulter la rubrique 5B de la notice et/ou de se rapprocher du chargé de programme.